



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 janvier 2022

**Présents** : Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO, Paul COPETE, Christelle ORGIAS-MANZONI

**Absent excusés** : Benjamin BARNOUIN, Brice DE BALMAN, Claude GARCIN

**Secrétaire de séance** : Christelle ORGIAS-MANZONI

### Ordre du jour :

- Délibération sur la convention de mise à disposition du service commune de Cotelub pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Délibération sur la convention de mise à disposition du service commun de Cotelub pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec gestion des pièces complémentaires
- Délibération arrêtant le projet RLP
- Délibération loyer location rez-de-chaussée ancienne école => 600€

### DIVERS :

- Présentation du scénario préférentiel AMO
- Information sur le suivi de la démarche projet cœur de village 2
- Rachat Licence IV

Monsieur Amourdedieu souhaite ajouté à la partie Divers le sujet suivant : « Evolution des constructions non conformes sur la commune »

L'ordre du jour et les ajouts sont acceptés par l'assemblée délibérante

- 1- Madame le Maire présente le dossier concernant la révision des frais de Cotelub et la nouvelle convention proposée. Elle précise que les tarifs n'ont pas augmentés depuis 2014, date de mise en place de la CLECT malgré une augmentation des dossiers à traiter et des frais de traitements subis par Cotelub. Madame le maire explique qu'actuellement la part fixe est de 1300€ et la part variable de 600€

Les élus souhaitent avoir plus d'informations concernant la part d'augmentation, la délibération sera donc prise ultérieurement.

- 2- Madame le maire explique qu'un nouveau couple est intéressé par l'ouverture d'un restaurant dans l'école de Sannes. M et Mme Trigueros ont déjà tenus des établissements (Cabrières et camping de Pertuis)  
Mme Le maire propose 300€ par pièce louées soit 600€ (eau et électricité en sus)  
Mme Saglietto propose de faire des loyers progressifs afin de leur permettre de lancer l'activité  
Madame le Maire explique qu'il y a des travaux à prévoir pour l'installation et notamment la création d'un sanitaire PMR, envisagé dans la pièce du fond  
Il faudra alors réfléchir pour savoir si la commune prend en charge les travaux ou si les locataires le font. Dans ce dernier cas, une réduction de loyer pourra être proposé au conseil municipal.  
Mme Orgias-Manzoni demande ce qu'advientra le reste des locaux, la dernière salle ?  
Madame le maire explique qu'en raison de travaux importants à effectuer pour la séparation des compteurs d'eau et d'électricité, pour l'instant le local restera à la commune. Dans l'avenir M et Mme Trigueros pourraient vouloir récupérer le reste.  
Monsieur Amourdedieu demande si des devis ont été réalisés ? réponse de Madame le maire, non c'est prévu



Le conseil municipal est d'accord pour le principe de la location avec possibilité de réduction du loyer si les travaux sont à la charge des locataires. La délibération sera prise une fois la totalité des informations connues.

Questions diverses :

#### **Présentation du nouveau scénario préférentiel de l'extension du cœur de village**

Madame le maire explique le changement du sens unique dans le projet afin de faciliter l'accès aux nouvelles maisons sans trop impacter sur les villas existantes + description du projet. => document sera envoyé à l'ensemble du conseil municipal.

Mme Saglietto propose d'élargir la voie des iris. Madame le maire explique qu'une haie végétale sera plantée afin de limiter les nuisances visuelles.

Le permis d'aménager est prévu d'être validé après instruction l'hiver 2022.

Mme Le Maire explique qu'une réunion publique sera prévue en mars afin d'informer les habitants.

Les premières signatures de compromis de vente sont prévues pour le printemps/été 2023

Monsieur Copete relève le problème de la TVA à payer. Madame le maire le rassure, elle a été comptabilisée dans le prix de vente des terrains.

Madame le Maire annonce une liste non exhaustive des démarches à venir dans ce dossier : validation par le CM devis pour la programmation du permis d'aménager, rédaction de la notice de financement, vérification de la présence d'une plus-value immobilière, réunion avec les différents partenaires, début travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2023, solde du crédit relais en janvier 2024 350 000€

Madame le Maire précise que des demandes de subventions seront faites ainsi que des demandes d'aides en nature (arbres au département)

Monsieur Perez précise maintenant : « la seule interrogation qu'il reste est la plus-value. »

#### **Licence IV**

Madame le Maire explique que la dernière licence IV de la commune est sur le point de quitter le territoire. La commune s'est opposée à son transfert, il ne reste qu'une solution c'est l'acheter. Elle a été vendue aux enchères à 4000€ car refus de la commune de la laisser partir. Nous avons rencontré l'acheteur, il est prêt à la revendre mais à 10 000€.

La commune ne peut pas se permettre cet achat sauf s'il la laisse à 8 000€.

Le Maire propose au conseil municipal de proposer la somme de 8 000€ pour la racheter.

M Copete précise qu'une licence comme cela se loue 300€

M Amourdedieu précise que c'est un achat rentable puisqu'on peut la louer et qu'elle peut nous rapporter environ 3600€ à l'année

Le conseil municipal est unanime, la commune va faire une proposition de rachat à 8 000€

#### **Commission des fêtes**

Armelle touati, déléguée à la commission des fêtes souhaitent faire un point à l'assemblée délibérante.

La mairie organisera cette année :

- le carnaval pour les enfants le 26 février avec un goûter offert par la mairie
- la fête communale de la St Pierre le 1<sup>er</sup> samedi de juillet (il est prévu des chanteurs, des de Mme Laforêt animations et des danseurs). La Mairie offrira l'apéritif.
- La fête des producteurs
- la fête de Noël pour les enfants + les colis pour les seniors
- La commission des fêtes travaille sur un projet d'exposition sur l'histoire du village avec l'aide



### Problème poêle à granules dans la villa T4

Le poêle fonctionne mal depuis le début, aucun moyen de se retourner contre le vendeur car garantie de 2 ans est passée et l'installateur se dédouane de toute responsabilité. Le locataire va racheter un poêle à ses frais et la mairie prendra en charge l'entretien annuel.

M Amourdedieu veut réaliser un constat d'huissier, il faut récupérer le poêle

Faire faire un document au locataire qui atteste que la commune a proposé de changer le moyen de chauffage en mettant une climatisation réversible ou des convecteurs, qu'il a refusé et préféré en racheter un à ses frais.

### Permis de construire sur la commune

Monsieur Amourdedieu souhaite mettre 'accent sur les travaux qui s'effectuent sur la commune, il est nécessaire d'être vigilant et de ne pas laisser faire n'importe quoi.

Madame le maire précise que pour chaque demande de travaux, le dossier est étudié en détail, parfois même les concernés sont invités à venir échanger en mairie.

Les travaux sont systématiquement vérifiés par Bruno Perez.

Madame le Maire précise que la zone « artisanale » qu'on connaît est loin d'être dans les clous mais que des échanges sont en cours pour trouver une solution adaptée et permettre aux commerces existants et futurs de continuer à exercer.

La séance est clôturée à 20h

Eve MAUREL Maire 	Armelle TOUATI 1ere adjointe 	Brice DE BALMAN 2° adjoint 
Bruno PEREZ 3ème Adjoint 	Frédéric AMOURDEDIEU Conseiller 	Benjamin BARNOUIN Conseiller 
Paul COPETE Conseiller 	Claude GARCIN Conseiller 	Christelle ORGIAS-MANZONI Conseillère 
Thierry RIMBAUD Conseiller 	Céline SAGLIETTO Conseillère 	

